Partout en Gironde, priorité à l'éducation

F.S.U.

Madame la Ministre, Monsieur le Recteur,

En Gironde, 6 collèges et 64 écoles vont sortir en 2015 de l'éducation prioritaire et perdre ainsi le peu de moyens qu'ils avaient pour faire face aux difficultés des élèves.

Plus généralement, les conditions d'enseignement continuent à se dégrader.

Partout, le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter. Les situations de difficultés se multiplient. Les enseignants sont de moins en moins remplacés. Leur formation est réduite.

Or la société s'appauvrit :

La pauvreté a augmenté de 20% en France entre 2008 et 2013, atteignant 18,6% de la population. Le chômage ne cesse de croître. Cela a d'importantes conséquences sur la scolarité des enfants.

Les efforts de l'État ne sont pas à la hauteur des problèmes.

80 000 postes d'enseignants ont disparu entre 2007 et 2012

Les 60 000 postes annoncés par le président Hollande en 2012 se réduisent en fait, à ce jour, à 3856 postes de titulaires (Le Monde du 06/11/2014), qui couvrent à peine l'augmentation démographique.

Le budget de l'éducation prioritaire n'a pas bougé, alors que les besoins explosent.

Nos enfants ne doivent pas payer les effets de la crise.

Nous demandons un autre budget qui permette :

- Une baisse des effectifs par classe (25 en école et en collège, 20 en éducation prioritaire, 30 en lycée).
- Des groupes à effectifs réduits.
- Une vraie prise en charge pour apporter des solutions aux difficultés scolaires de nos élèves.
- Des équipes pluri-professionnelles complètes dans les établissements (RASED, assistante sociale, médecin scolaire, psychologue, infirmière, assistants d'éducation…).
- Une éducation prioritaire mise en place pour tous les établissements et écoles qui en ont besoin.

Nous exigeons un plan d'urgence et un plan de rattrapage pour le Département de la Gironde avec 300 postes pour le premier degré et 200 pour le second degré !

Nom	Prénom	Commune	profession	signature

A retourner à la FSU 33, 44 cours Aristide Briand – 33000 Bordeaux – ou à remettre à vos représentants syndicaux.